

Séance du 4 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'ASSAC, sous la présence de Madame Myriam VIGROUX, Maire.

Etaient présents : ANGLES-MARTY Lucie, CORSO Jérôme, DELBES Pascal, DELMAS Josiane, FAGES Dominique, PIZZETTA Alexandra , SERRES Christophe, VAN GAVER Benoit, VIGROUX Myriam.

Absentes excusées : MALATERRE Aline (pouvoir à Josiane DELMAS), TROJANSKI Stéphane

Madame PIZZETTA Alexandra a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre :

Approbation à l'unanimité.

Création du poste Rédacteur Principal 1^{ère} Classe

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise en disponibilité de l'adjoint administratif titulaire il convient de créer l'emploi correspondant.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires relevant de la catégorie B au service Administratif à compter du 26/02/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Décide d'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame le maire précise que le poste sera attribué à Sandrine Moulin Albar, résidant à Albignac. Etant donné que Madame Moulin Albar est en poste à la mairie de Mirandol le lundi, mardi, jeudi et vendredi, elle occupera le poste d'Assac le mercredi toute la journée et le samedi matin tous les 15 jours Le secrétariat sera ouvert au public le mercredi matin de 9 heures à 12 heures.

Projet de rénovation énergétique du presbytère :

Le conseil municipal,

Vues les études de l'Avant Projet Définitif (APD) conduites par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet Esquerré-Duchet pour la rénovation énergétique et globale du presbytère ;

Vu que la présentation de cet APD fait apparaître un montant estimatif de travaux de 245 060,00 €HT pour la rénovation du presbytère d'une surface de 189,32 m² ;

Considérant que cette opération occasionnera des dépenses inhérentes à des prestations diverses telles que honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, attestation

accessibilité, diagnostic de l'existant, mission SPS, études de sol, dommage ouvrage, estimées à 29135 €HT,

Considérant le plan de financement proposé ci-dessous :

Financier	Montant dépense subventionnable HT	Taux	Montant prévisionnel de subvention HT
Etat DSIL	274195	50%	137097,50
Région	274195	2 x Plafonné à 5000€	10000 €
SOUS-TOTAL			147097.50
Autofinancement			127097,50
COUT DE L'OPERATION			274195,00€

Après en avoir délibéré par 10 voix pour

- Approuve l'Avant Projet Définitif proposé par l'équipe de Maîtrise d'œuvre pour un montant de travaux estimé à 245060,00 €HT,
- autorise le maire à signer tout document afférent à la réalisation de cette opération et notamment toute demande administrative (déclaration préalable),
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2021,
- décide de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL et auprès de la Région Occitanie pour financer cette opération estimée à 274195€HT selon le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Panneaux pédagogiques (chemin de randonnée) :

A la demande de la commune, le Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn aval a élaboré une proposition de panneaux sur les thèmes suivants : les arbres, les moulins, les invertébrés, la faune cachée, la lande sèche et un panneau indicatif du bésal. Ces panneaux seraient disposés à différents endroits le long du chemin de randonnée.

Le montant du projet comprenant le graphisme et la fabrication des panneaux s'élève à 4485€HT. Plusieurs subventions pourraient être sollicitées : auprès du Département (FDT à hauteur de 40%), de la Région (25%) et du SIAVT (15%).

Informations et questions diverses :

Dégâts sur la voirie : L'épisode de pluies intensives du 1^{er} février a causé des dégâts sur le chemin du Vergnas (affaissement de deux talus) et sur le chemin rural de la Valette vers Le moulin de la Valette. Celui-ci n'est plus praticable.

Broyeur de végétaux : la communauté de communes VAL 81 met à disposition des habitants un service de broyage de végétaux. La date retenue pour la commune d'Assac est le 4 mars. Chacun pourra apporter des branches et repartir avec du broyat.

Visite de Muriel Roques Etienne : Madame la députée viendra à Assac rencontrer les membres du conseil municipal le mardi 23 février à 17 heures.

Lucie ANGLES-MARTY

Jérôme CORSO

Pascal DELBES

Josiane DELMAS

Dominique FAGES

Aline MALATERRE (pouvoir à Josiane DELMAS)

Alexandra PIZZETTA

Christophe SERRES

Stéphane TROJANSKI(excusé)

Benoit VAN GAVER

Myriam VIGROUX